
Et si vous «donniez» une partie de votre capital ?

La fondation Epic propose aux créateurs d'entreprise de s'engager à reverser une partie de la plus-value réalisée sur la vente de leurs actions à des causes humanitaires ou sociales.

C'est totalement indolore : au moment où vous créez votre société, vous pouvez vous engager à reverser, dans le futur, un pourcentage de la plus-value que vous tirerez de la vente de vos actions le jour où vous réaliserez une augmentation de capital ou vendrez votre entreprise. Avec son programme baptisé Epic Sharing Pledge, la fondation Epic, créée par l'entrepreneur et philanthrope français Alexandre Mars, s'engage en effet à reverser 100% de l'argent que vous donnerez aux associations et organisations qu'elle soutient. «Beaucoup de créateurs d'entreprise veulent contribuer au bien social mais ne pensent pas avoir les moyens de le faire. Nous avons donc développé ce programme pour permettre aux entrepreneurs d'inscrire la solidarité dans l'ADN de leur start-up, et ce de façon complètement indolore. En s'engageant aujourd'hui à reverser demain un pourcentage de la vente de leurs actions à des organisations sociales, ces entrepreneurs donnent un véritable sens à leur travail et à leur succès», détaille le président de la fondation.

UN PARI SUR VOTRE FUTUR SUCCÈS
«Cet engagement ne donnant lieu à aucun transfert d'actifs, il n'a aucun impact sur le passif de l'entreprise et ne nécessite ni l'accord du conseil d'administration, ni d'audit juridique, ni de traitement administratif. De plus, la plus-value sur les titres donnés juste avant cession

n'est pas imposée et se cumule à la réduction d'impôt prévue par la loi», explique également la fondation, ajoutant que ce don peut aussi donner lieu à des réductions d'impôts.

UN ENGAGEMENT QUI ATTIRE

Xavier Louis, cofondateur et Chief Product Officer de Peak, une application de stimulation cérébrale, s'était ainsi engagé, lors de la création de sa start-up, à reverser une partie des revenus qu'il retirerait de la vente de ses actions à des organisations sociales. Après avoir levé au total 10 millions de dollars en 2015, puis avoir été racheté par le groupe Lagardère, Peak a ainsi pu faire un don significatif à Epic. «C'est un privilège d'aider, à travers la vente de mon entreprise, des causes d'intérêt général qui me tiennent à cœur, et j'encourage vivement les autres fondateurs à en faire de même», explique ainsi Xavier Louis. Bénéfice secondaire de cette opération : vous afficherez une image d'entreprise sincèrement engagée et impliquée dans l'action sociale. Un engagement essentiel aujourd'hui pour attirer et retenir les talents dont votre entreprise aura besoin pour se développer. De même, ajoute la fondation Epic, «les investisseurs et actionnaires sont de plus en plus conscients de l'impact de la réputation des entreprises sur la performance de leurs investissements et privilégient les entreprises qui agissent en faveur du bien commun.» ●

Plus d'informations sur : epic.foundation/entrepreneurs